



AVIS PUBLIC

Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens d'Issoudun, que le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté à la **séance ordinaire du 5 février 2018 à 19h30** à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Ce règlement a pour objet de présenter les valeurs de la municipalité et d'établir certaines règles de conduite des élus municipaux.

Donné à Issoudun, ce 15^e jour du mois de janvier 2018.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 15^e jour de janvier 2018 et publié dans L'Issoudunois de janvier 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 janvier 2018.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP
Directrice générale et secrétaire-trésorière